

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 17 février 2009 à 19 h  
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Lyn THÉRIAULT, mairesse d'arrondissement  
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga  
Monsieur Richer DOMPIERRE, conseiller du district de Louis-Riel  
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville  
Madame Claire ST-ARNAUD, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LYN THÉRIAULT,  
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Michel Fachinetti, directeur, Direction des travaux publics  
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs  
M<sup>e</sup> Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

ET

Monsieur Laval Villeneuve, commandant, poste de quartier 48 du S.P.V.M.

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Environ 40 citoyens-nes.

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 09.

---

**CA08 27 0042**

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement à 19 h 09 et de reprendre la séance ordinaire dès la fin de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Reprise de la séance à 19 h 52.**

---

**CA08 27 0043**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'amender l'ordre du jour de la façon suivante :

ajout de l'article 12.04

**12.04** Désigner la zone RUI (revitalisation urbaine intégrée) de Mercier-Est comme le premier secteur de développement d'un quartier vert dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et appuyer la démarche de la planification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CA08 27 0044**

Il est proposé par Richer DOMPIERRE

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel qu'amendé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Proclamations et déclarations**

La mairesse d'arrondissement, Madame Lyn Thériault, informe les citoyens de la tolérance pour le stationnement sur les rues jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

Elle souligne également la Journée internationale des femmes le 8 mars prochain.

**Période de questions des citoyens-nes sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.**

Aucune intervention.

---

**CA08 27 0045**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 janvier 2009 à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CA08 27 0046**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 28 janvier 2009 à 8 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CA08 27 0047**

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'octroyer neuf contributions financières pour une somme totale de 6 850 \$ aux organismes suivants :

- 1 Organisme : Les Musiciens du Parc  
Projet : Activités au sous-sol de l'église Saint-François d'Assise et à la Promenade Bellerive  
District : Maisonneuve-Longue-Pointe et Tétreaultville  
Montant : 2 000 \$
  
- 2 Organisme : Les Musiciens du Belvédère de la Promenade Bellerive  
Projet : Activités estivales au Parc Bellerive  
District : Tétreaultville  
Montant : 1 500 \$
  
- 3 Organisme : Les Musiciens du Belvédère de la Promenade Bellerive  
Projet : Animation - Danse en ligne  
District : Tétreaultville  
Montant : 1 000 \$
  
- 4 Organisme : Les Musiciens du Parc  
Projet : Activités estivales - Financement pour professeur de danse - Église Saint-François d'Assise et Promenade Bellerive  
District : Maisonneuve-Longue-Pointe et Tétreaultville  
Montant : 1 000 \$
  
- 5 Organisme : Centre d'Age d'Or Morgan  
Projet : Activités annuelles  
District : Maisonneuve-Longue-Pointe  
Montant : 300 \$
  
- 6 Organisme : Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires  
Projet : Exposition artisanale édition 2009  
District : Maisonneuve-Longue-Pointe  
Montant : 100 \$
  
- 7 Organisme : Les « Troubadours de Saint-Donat »  
Projet : Activités annuelles  
District : Louis-Riel  
Montant : 300 \$
  
- 8 Organisme : Club Boule O Pec  
Projet : Achat de contours de bois et réparation de tapis  
District : Hochelaga  
Montant : 250 \$
  
- 9 Organisme : Carrefour Jeunesse-Emploi  
Projet : Activités d'autodéfense  
District : Hochelaga  
Montant : 400 \$

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1094375003

---

#### **CA08 27 0048**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Richer DOMPIERRE

Et résolu :

d'autoriser et de ratifier une dépense de 2 065 \$, provenant du budget de soutien aux élus-es pour l'année 2009, pour leur participation à divers événements :

1

Organisme : Conseil Régional de l'environnement de Montréal  
Participation : Participation au Gala de reconnaissance en environnement et en développement durable de Montréal (achat de 2 billets)  
Montant : 130 \$  
Participants : Madame Lyn Thériault et Monsieur Gaëtan Primeau  
Date : Mardi, le 7 avril 2009 au Marché Bonsecours

2

Organisme : Fondation du Collège de Maisonneuve  
Participation : 11<sup>e</sup> tournoi de golf, le 8 juin 2009  
Montant : 600 \$ (achat de trois billets à 200 \$)  
Participants : Monsieur Richer Dompierre, Monsieur Laurent Blanchard et Monsieur Gaëtan Primeau  
Date : 8 juin 2009

3

Organisme : Grand Prix du Conseil des arts de Montréal  
Participation : Déjeuner annuel au Centre Sheraton de Montréal, achat d'un billet  
Montant : 90 \$  
Participants : Monsieur Richer Dompierre  
Date : 24 mars 2009

4

Organisme : Club optimiste Maisonneuve  
Participation : 45<sup>e</sup> anniversaire au Centre de réceptions Renaissance  
Montant : 120 \$ (achat de deux billets à 60 \$)  
Participants : Madame Lyn Thériault et Monsieur Laurent Blanchard  
Date : 25 avril 2009

5

Organisme : Chambre de commerce du Montréal Métropolitain  
Participation : Déjeuner causerie  
Montant : 150 \$ (achat de deux billets à 75 \$)  
Participants : Madame Lyn Thériault  
Date : 20 février 2009

6

Organisme : Antre-Jeunes de Mercier-Est  
Participation : Dégustation de vins et fromages annuelle  
Montant : 800 \$ (plan parrain + quatre billets à 75 \$)  
Participants : Districts de Tétreaultville, de Louis-Riel et de Hochelaga  
Date : 19 mars 2009

7

Organisme : Paroisse Sainte-Claire  
Participation : Spectacle « À Coeur Ouvert »  
Montant : 175 \$ (15 billets adultes à 10 \$ - 5 billets enfant à 5 \$)  
Participants : District de Tétreaultville  
Date : 22 février 2009 à 19h30

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1094375004

---

#### **CA08 27 0049**

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de personnes âgées dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE le besoin spécifique de cette clientèle pour que le service de navette OR circule sur le territoire de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve a été démontré;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement des Réseaux de la Société de transport de Montréal reconnaît le besoin de notre arrondissement et prévoit des mesures pour répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens sollicitent le conseil d'arrondissement, afin que ce service de navette OR soit mis en place;

CONSIDÉRANT QUE la Table des élus-es de l'arrondissement, regroupant des élus-es des paliers fédéral, provincial, municipal et scolaire, appuient unanimement la mise en place du service de navette Or sur le territoire;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

que la Société de transport de Montréal implante en 2009 le service de navette OR sur le territoire de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1091638001

---

#### **CA08 27 0050**

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

de désigner la zone RUI (revitalisation urbaine intégrée) de Mercier-Est comme le premier secteur de développement d'un quartier vert dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;

d'appuyer Solidarité Mercier-Est dans sa démarche de déposer auprès du Centre d'écologie urbaine de Montréal une demande afin d'être désigné comme projet pilote de planification de quartier vert actif et en santé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1091299001

---

#### **CA08 27 0051**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

d'octroyer des contributions financières pour une somme totale de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Ontario et 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Sainte-Catherine;

d'autoriser la contribution financière à chacune des sociétés en deux versements de 25 000 \$ et selon les dispositions du règlement RCA04-27011, article 3;

d'autoriser le versement des contributions comme suit :

- 25 000 \$ dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution;
- 25 000 \$ dans les 30 jours suivant le dépôt des états financiers 2008 vérifiés;

les deux sociétés devront affecter la contribution financière de l'arrondissement aux dépenses liées au paiement des salaires et aux avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent de la Société de développement commercial;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations budgétaires inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA08 27 0052**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver le projet de convention impliquant la Ville de Montréal et la Fédération québécoise de hockey sur glace région de Montréal (Hockey-Montréal) pour les objets concernant les arénas Préfontaine, Saint-Donat et Clément-Jetté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****CA08 27 0053**

Il est proposé par Richer DOMPIERRE

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Commission scolaire de Montréal;

A) l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac à Montréal, Centre Guybourg (8312-001), d'une superficie totale d'environ 1896,06 m<sup>2</sup>, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009, moyennant un loyer total de 204 090 \$, non taxable;

B) l'immeuble situé au 3100, rue Arcand à Montréal, Centre Saint-Donat (8622-001), d'une superficie totale d'environ 2557,06 m<sup>2</sup>, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009, moyennant un loyer total de 275 240 \$, non taxable, à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, et autres clauses et conditions stipulées au projet de bail;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers », cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****CA08 27 0054**

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Richer DOMPIERRE

d'approuver la convention d'une durée de 24 mois intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité de surveillance Louis-Riel pour la réalisation du programme Éco-quartier dans le district électoral Hochelaga;

d'accorder une contribution financière totale de 155 870 \$ pour les années 2009 et 2010, répartie comme suit :

<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>2009</u></b>	<b><u>2010</u></b>
Comité de surveillance Louis-Riel	77 935 \$	77 935 \$

d'approuver la modification de la composition du comité conseil par un troisième membre du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en remplacement d'un membre de la Division des relations avec les citoyens et du greffe;

d'autoriser Monsieur Michel Fachinetti, directeur, Direction des travaux publics à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Il est proposé par Laurent Blanchard

appuyé par Claire St-Arnaud

de procéder à un vote sur cette proposition.

La mairesse d'arrondissement appelle les membres du conseil dans l'ordre suivant :

Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétreaultville : POUR.

Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelega : CONTRE;

Madame Claire SAINT-ARNAUD, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe : CONTRE;

Monsieur Richer DOMPIERRE, conseiller du district de Louis-Riel : POUR.

Le secrétaire d'arrondissement demande à la mairesse si elle se prévaut de son droit de vote.

Madame Lyn THÉRIAULT, mairesse d'arrondissement se prévaut de son droit de vote et vote : POUR.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

1084738006

---

#### **CA08 27 0055**

CONSIDÉRANT que l'arrondissement souhaite obtenir une aide financière pour la production des études de caractérisation et des devis de réhabilitation des sols des jardins communautaires;

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'abroger la résolution CA08 27 0312 votée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue, le 16 septembre 2008;

de mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il présente six demandes d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme ClimatSol, et ce, afin de financer des études de caractérisation sur des terrains municipaux, lesquels coûts sont inclus dans la programmation du PTI 2009-2011;

d'approuver les ententes entre la Ville de Montréal et le MDDEP relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés, ClimatSol et d'autoriser Monsieur Pierre Bernardin, directeur adjoint, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, à signer lesdites ententes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1083642003

---

#### **CA08 27 0056**

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'implanter une zone de livraison en tout temps du côté ouest de la rue Du Quesne, sur une longueur de 11 mètres, face au bâtiment situé au 6026, rue Hochelega.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1093089002

---

**CA08 27 0057**

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'implanter une zone de livraison face au bâtiment situé au 2333, rue Vimont, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h 30, du côté ouest, sur une longueur de 35 mètres, et du côté est, sur une longueur de 15 mètres, pour faciliter l'accès au quai de chargement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1093089001

---

**CA08 27 0058**

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'implanter une signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au bâtiment situé au 2221, avenue Lebrun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1084809028

---

**CA08 27 0059**

Il est proposé par Claire ST-ARNAUD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de retirer une signalisation de stationnement interdit, du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h, à l'opposé du bâtiment situé au 2445, rue Jetté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1094809001

---

**CA08 27 0060**

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, adopté le 3 décembre 2002 (RCA02-27009);

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le second projet de résolution pour le projet particulier PP27-0108, tel que libellé ci-dessous :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**SECTION I****TERRITOIRE D'APPLICATION**

2. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 9015, rue Bellerive, localisé sur l'emplacement composé du lot 1 711 636 du cadastre de la circonscription foncière de Montréal.

## **SECTION III**

### **AUTORISATION**

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable à l'emplacement visé à l'article 2, il est permis de déroger au règlement 95-188 adopté par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Montréal autorisant le « Ahmadiyya Movement in Islam » à occuper à des fins de lieu de culte, le bâtiment situé au 9015, rue Bellerive. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles spécifiées à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III**

### **DISPOSITIONS PÉNALES**

4. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 5.

5. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 200 \$ à 600 \$;

b) pour une première récidive, d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$;

2° s'il s'agit d'une corporation :

a) pour une première infraction, d'une amende de 400 \$ à 1 200 \$ ;

b) pour une première récidive, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$;

c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1080603018

---

### **CA08 27 0061**

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, adopté le 3 décembre 2002 (RCA02-27009);

Il est proposé par Richer DOMPIERRE

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le second projet de résolution pour le projet particulier PP27-0110, tel que libellé ci-dessous :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

2. La présente résolution s'applique sur un emplacement composé des lots numéro 1 361 086 du cadastre de la circonscription foncière de Montréal.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable à l'emplacement visé à l'article 2, l'agrandissement du bâtiment sis au 3200, rue Dickson, à des fins de centrale informatique est autorisé aux conditions spécifiées à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 21, 25, 52 et 60 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles spécifiées à la présente résolution s'applique.

### **SECTION III**

#### **CONDITION**

4. Aucune sortie d'aération ne doit être incorporée aux murs latéraux situés du côté sud du bâtiment.

5. Le parement extérieur du deuxième étage doit se composer de panneaux de béton similaires à ceux du bâtiment existant ou d'un matériau équivalent sauf pour la façade à condition que la demande de permis soit accompagnée d'un avis d'un expert qualifié attestant que la pose de panneaux de béton sur les murs latéraux et arrière présente des contraintes techniques sur le plan structural.

### **SECTION IV**

#### **VOLUMÉTRIE, ARCHITECTURE ET HAUTEUR**

6. La volumétrie, l'architecture et la hauteur doivent être conformes aux plans joints à l'annexe A de la présente résolution.

### **SECTION V**

#### **DÉLAI DE RÉALISATION**

7. L'agrandissement autorisé par la présente résolution doit débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

### **SECTION VI**

#### **DISPOSITIONS PÉNALES**

8. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions à la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 9.

9. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

1<sup>o</sup> s'il s'agit d'une personne physique :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 200 \$ à 600 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$.

2<sup>o</sup> s'il s'agit d'une corporation :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 400 \$ à 1 200 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

### **ANNEXE A**

Plans préparés par la firme d'architectes Lemay et Michaud, numérotés « A101 », « A300 », « A301 », « A302 » et « A303 » révisés le 26 janvier 2009 et estampillés le 27 janvier 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

### **ANNEXE B**

Lettre préparée par Robert Desbois, ingénieur, datée du 26 janvier 2009.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1080603023

---

### **CA08 27 0062**

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins de rue publique, un terrain constitué d'une partie du lot 4 030 743 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la description technique et au plan O-65 Maisonneuve, minute numéro 472, préparé par l'arpenteur-géomètre Mylène Corbeil;

de mandater la Direction du contentieux pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

d'autoriser une dépense globale de 30 000 \$ pour cette acquisition, basée sur une estimation budgétaire;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, soit à même les crédits libérés par le désistement d'une partie du lot 4 030 743, lequel a été autorisé par la résolution CA06270338 (dossier 1042935018).

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1083642002

---

### **CA08 27 0063**

Attendu que le conseil d'arrondissement a donné l'avis de motion et a adopté le projet du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal, (04-047), afin de remplacer la désignation du bâtiment situé au 9015, rue Bellerive, « Lieu de culte » par la désignation « Habitation » dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, à sa séance du 20 janvier 2009;

Attendu que le conseil d'arrondissement a tenu une assemblée publique de consultation le 17 février 2009;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal, (04-047), afin de remplacer la désignation du bâtiment situé au 9015, rue Bellerive, « Lieu de culte » par la désignation « Habitation » dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1080603017

---

### **CA08 27 0064**

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Claire ST-ARNAUD

Et résolu :

d'accepter le versement d'une somme de 22 690 \$ équivalant à 10 % de la valeur réelle des deux nouveaux lots proposés, 4 340 026 et 4 340 027, compris dans le plan d'opération cadastrale (numéro de dossier : 2082851041).

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

1092851001

---

dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des décisions déléguées prises par les directions de l'arrondissement et les listes des bons de commandes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2008.

---

dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des décisions déléguées prises par les directions de l'arrondissement et les listes des bons de commandes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2008.

---

dépôt aux archives de l'arrondissement des certificats des résultats de la tenue des registres référendaires pour trois règlements d'emprunt.

---

dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des statistiques mensuelles des permis et inspections.

---

### **Période de questions des membres du conseil d'arrondissement**

Aucune question des membres du conseil d'arrondissement.

---

### **Période de questions des citoyens-nes d'ordre général**

La période de questions débute à 20 h 10.

- 1- Il veut obtenir des éclaircissements sur le déménagement du bureau de Madame Claire St-Arnaud.
- Il demande si cela dessert bien les citoyens de l'arrondissement.
- Madame Lyn Thériault et Madame Claire St-Arnaud répondent au citoyen.
- 2- Il explique que le bâtiment situé au 5310, rue Pierre-Tétreault est un bâtiment désuet et il veut savoir pourquoi l'arrondissement lui refuse un permis de démolition.
- 3- Elle mentionne que le poste d'attente de taxis installé sur la rue Desmarteau au coin de la rue Hochelaga cause beaucoup de désagréments.
- Dépôt d'une pétition.
- Monsieur Gaëtan Primeau répond à la citoyenne.
- 4- Il suggère pour résoudre les problèmes causés par la présence du poste de taxis, d'installer un téléphone relié aux compagnies de taxis dans la clinique médicale et une zone de débarcadère devant cette clinique. Puisqu'il y a déjà un poste de taxis installé un peu plus loin, les compagnies pourront répondre rapidement aux clients.
- Monsieur Gaëtan Primeau répond au citoyen.
- 5- Il signale un problème récurrent d'accumulation d'objets volumineux dans son secteur.
- Madame Lyn Thériault et Monsieur Richer Dompierre répondent au citoyen.
- 6- Il demande pourquoi le corridor situé entre le jardin communautaire et le HLM n'est pas bien entretenu.
- Il demande également pourquoi le corridor scolaire de l'école Saint-François-d'Assise n'est pas déneigé. Les enfants sont obligés de passer dans la rue.
- Il demande suite à un accident impliquant son épouse au métro Honoré-Beaugrand que l'on conserve la cassette des événements. Son épouse est tombée, bousculée par un jeune et cela devant un policier. Il n'est pas satisfait du rapport de la police.
- Madame Lyn Thériault et Madame Claire St-Arnaud répondent au citoyen.
- 

La période de questions se termine à 20 h 35.

---

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Madame Lyn Thériault, déclare la levée de la séance à 20 h 36.

---

**SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIX-HUITIÈME JOUR DE MARS 2009**

---

**Madame Lyn Thériault**  
**Mairesse d'arrondissement**

---

**M<sup>e</sup> Julie DOYON**  
**Secrétaire d'arrondissement**

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations de nature nominative ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 5600, rue Hochelaga, Bureau RC30, durant les heures normales d'ouverture.